



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

ZSC NATURA 2000 FR9301511

Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur



le mardi 12 décembre 2017, à Montmaur,

sous la présidence de M. GASCARD Fabien - Maire de Rabou

Techniciens SMIGIBA présents : C. Vassas, A. Bizart, E. Hustache

Compte rendu rédigé par C. Vassas & E. Hustache

1. PRÉSENTS & EXCUSÉS

Présents : Cf. feuille de présence

Excusés :

- Mme. JETHRIT Hélène – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- LCL CARLHIAN Guillaume – Délégué Militaire Départemental des Hautes-Alpes
- M. DIDIER Roger - Maire de Gap, Président de la Communauté d'agglomération Gap – Tallard - Durance et Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- M. MOREAU René – Maire de Veynes
- Mme PUGET Jacqueline – Maire du Dévoluy
- Mme MICHEL Catherine - Centre National de la Propriété Forestière Délégation PACA
- M. GAUTHIER Bruno – Office National des Forêts – Responsable d'UT Gap
- Mme VANDERPERT Héloïse – Conservatoire des Espaces Naturels de Provence - Alpes - Côte d'Azur
- Mme PHILIPPE Francine – Présidente de l'Association des Bergères et Bergers des Alpes du Sud et de Provence
- M. CHAPUT Alexandre – Président du Comité Départemental de Spéléologie des Hautes-Alpes
- M. SCHUSTER Karl Friedrich – Institut de Radio-Astronomie Millimétrique – Directeur
- M. GAUTIER Bertrand – Institut de Radio-Astronomie Millimétrique – Station Manager
- Mme BERNARD - LAURENT Ariane – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Rapporteur Scientifique

2. ORDRE DU JOUR

- Membres du comité de pilotage
- Point administratif
- Contrat Natura 2000
- PAEC – MAEC
- Charte Natura 2000
- Études d'incidences Natura 2000
- Études scientifiques : Malacologie & Ichtyologie & Astacologie
- Communication
- Projets transversaux
- Questions diverses

3. INTRODUCTION

M. Fabien GASCARD remercie la mairie de MONTMAUR pour l'accueil du comité de pilotage dans ses locaux.

L'année 2017 fut une année de mise en place des rouages de la nouvelle organisation territoriale.

Dans ce contexte, Fabien GASCARD tient à remercier le SMIGIBA de porter l'animation des sites Natura 2000 à l'échelle du bassin versant du Buëch et même au delà (Champsaur) afin d'asseoir une cohérence territoriale sur cette thématique.

Le Président du comité de pilotage tient également à souligner l'engagement du SMIGIBA et des services de l'État pour la validation et l'acquisition des financements pour la mise en œuvre de la gestion du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » sur le programme FEADER jusqu'en 2021.

La modification des membres du comité de pilotage a pris un peu de retard et sera réalisée en 2018 par arrêté préfectoral.

Suite aux déclarations du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, le paiement des MAEC souscrites en 2015 sera réalisé en fin d'année 2017. Espérons que les prochaines années ces paiements soient mieux anticiper.

L'accompagnement de cette politique auprès des agriculteurs par la structure animatrice Natura 2000 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et le CERPAM est un point important.

4. MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE COMPOSITION DU COPIL

Afin de prendre en compte l'évolution de l'organisation territoriale et diverses demandes, l'arrêté préfectoral définissant les membres du comité de pilotage Natura 2000 du site « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » sera modifié en 2018.

En pièce jointe le tableau de synthèse des membres potentiels

Les demandes d'intégrations et/ou de modification de composition sont à adresser au plus tard le 16 février 2018 auprès de M. HUSTACHE Eric par courriel : ehustache.natura2000@orange.fr ou au 06 45 14 12 12

5. ÉVOLUTION DE L'ANIMATION DU SITE

Depuis mai 2015, l'animation du site Natura 2000 est portée par le SMIGIBA sur des financements 100 % État.

A partir de mai 2018, les financements (100%) proviendront du programme FEADER PACA 2018-2021 et de l'État.

Sur plus de 35 000 hectares du site Natura 2000 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur », ces financements, d'un montant de 150 000 € pour 3 ans (mai 2018 – avril 2021), correspondent à 0,8 équivalent temps plein (CDI depuis juillet 2017).

Sur les sites Natura 2000 des Hautes-Alpes, l'État participe aux frais de structures (100%) en plus de la convention ETAT/FEADER PACA 2018-2021.

6. CONTRATS NATURA 2000

Depuis 2016, la Région PACA via le FEADER et l'État financent les contrats Natura 2000.

Les contrats Natura 2000 sont pris en charge financièrement à 100 %, sauf pour les actions d'investissement portées par une collectivité où le taux de financement est de 80 %.

Mme POTIN C. (DDT 05) précise que 2 contrats Natura 2000 ont été déposés par l'Office National des Forêts en 2016 et engagés par la DDT 05 sur 4 ans (2016-2020) :

- Création ou rétablissement de mares (financement en investissement à 100%) : Rétablissement de 2 mares en Forêt Domaniale de Durbon (Rioufroid et Chartreuse de Durbon – commune de St Julien en Beauchêne) pour un montant de 7 280 € (action réalisée en 2017)
- Fauche d'entretien des milieux ouverts (Prairie à Serratule à feuille de chanvre d'eau) + gyrobroyage et débroussaillage léger (financement en fonctionnement à 100%) : Forêt Domaniale des Sauvas (Commune de Montmaur) pour un montant de 14 050 € (action en cours)

M. GASCARD F. informe que la mairie de Rabou a sollicité le SMIGIBA en fin d'année 2017 afin de mettre en œuvre un contrat « Bois sénescents » en 2018 sur certaines parcelles de la forêt communale en lien avec l'ONF.

7. PAEC / MAEC

le PAEC « Durance - Dévoluy - Gapençais - Deux Buëch » a été rédigé en 2015 par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes en partenariat avec l'ensemble des structures animatrices Natura 2000 des Hautes-Alpes (PN Ecrins, PNR Queyras, ...).

Sur l'ensemble du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » un bilan de la contractualisation des MAEC 2015 et 2016 ainsi qu'un bilan financier est présenté :

- 58 bénéficiaires : 41 agriculteurs (Individuels, GAEC, ...) et 17 alpages
 - MAEC Localisées : 2 264 ha engagés, 5 944 m de linéaire (haies + canaux) et 1 mare
- Total MAEC localisées : 180 840 €/an (904 200 €/5 ans)
- S'ajoute sur les parties d'Alpage la SHP02 : 301 705 €/an (1 508 524 €/5 ans)

Total MAEC Localisées + SHP02 : 482 545 €/an (2 412 723 €/5 ans)

A l'issue des deux années de contractualisation 2015 et 2016, c'est plus de 2,4 Millions d'€uros (pour 5 ans) d'engagés pour l'agriculture sur l'ensemble du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur ».

NB : Les agriculteurs ont pu bénéficier d'avances de trésorerie calculées sur la base de forfaits nationaux.

M. GASCARD F. : Les agriculteurs se sont engagés en l'absence de cahiers des charges à jours. Certaines aides étant conditionnées par la contractualisation des MAEC, les retards d'enregistrement et de paiement ont pu mettre

quelques structures dans l'embaras.

M. GIRARD N. (CA 05) : Des contrôles de l'ASP sont à prévoir dès l'été 2018, notamment sur l'enregistrement des pratiques.

M. GIRARD tient à souligner que le partenariat entre la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et le SMIGIBA, porteur du site Natura 2000, est pertinent et efficace dans la mise en œuvre de cette politique.

A partir de 2018 et jusqu'à l'été 2020 inclus, il pourrait être intéressant de mettre en place un suivi des engagements par les agriculteurs et sur les alpages collectifs pour les accompagner dans ces démarches de prise en compte des enjeux environnementaux.

8. CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » a été validée par le Préfet des Hautes-Alpes en 2011.

La charte Natura 2000 est signée pour une période de 5 ans entre un propriétaire ou un bailleur et l'État.

La perte de recette fiscale des collectivités liée à l'exonération de la TFNB était compensée par l'État avec un coefficient minorateur dégressif au fil des années.

Les communes, ayant vu des propriétaires s'engager dans ce processus en 2011, devraient encore être impactées jusqu'en 2018.

A partir du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de l'application de la « loi biodiversité » et afin de parer à ce problème : l'État devrait compenser les pertes de recettes fiscales pour les collectivités lorsque le montant de l'exonération est supérieur à 10 % du budget annuel de fonctionnement de la collectivité.

9. ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Plusieurs évaluations d'incidences ont été réalisées en 2017 concernant : des PLU, des travaux, des épreuves sportives.

Rappel : La structure animatrice (SMIGIBA) ne donne pas d'avis sur un projet mais peut accompagner et aider les porteurs de projets dans leurs démarches administratives.

Quelques exemples d'actualité :

NOEMA : Extension des voies de déplacement des antennes EST/OUEST

Dossier en cours d'instruction par les services de l'État

Présence d'espèce protégée (Poa glauca) → mesures d'accompagnement (en cours de définition)

Monte charge provisoire

Le téléphérique de l'observatoire étant hors service depuis novembre 2016, l'IRAM a fait installer un monte charge provisoire au niveau du passage de la afin d'acheminer du matériel (notamment une pièce de 5t) sur le Plateau de Bure pour finaliser la construction de la 10^{ème} antenne.

Le transport du matériel a été effectué fin novembre 2017 et le monte charge provisoire a été démonté dans la foulée. Cependant, les ancrages au sol ont été conservés sur proposition du SMIGIBA (~20 ancrages à > 5 m de profond) afin d'anticiper une éventuelle remise en services temporaire dans les prochaines années.

On peut noter qu'il n'y a pas d'espèces protégées impactées par ces travaux et que la présence de neige au sol a limité la destruction d'habitats naturels.

Sécurisation du passage de la fenêtre (mai 2018)

A l'aplomb de l'arrivée du télésiège du Pierra, il existe une écaïlle calcaire de plusieurs tonnes présentant un risque de basculement entraînant la chute de nombreux blocs.

→ Enjeux : Sécurité : Accessibilité pédestre à l'observatoire par les personnels de l'IRAM + Domaine skiable et remontée mécanique (Télésiège) + Itinéraire de randonnée + Fibre optique + 20 000 V

Budget prévisionnel « travaux de minage » : 540 k€, dont ~20 % commune, ~35 % IRAM et ~45 % État

Dossier en cours d'instruction par les services de l'État

Présence de 4 espèces protégées (Androsace helvetica, Androsace pubescens, Poa glauca, Saxifraga dephinensis) → mesures d'accompagnement (en cours de définition)

10. ÉTUDES SCIENTIFIQUES

10.1. INVENTAIRE MALACOLOGIQUE

Inventaire Malacologique (*Vertigo angustior*) financé par la DREAL PACA sur l'ensemble des sites Natura 2000 des Hautes-Alpes et réalisé par le CEN PACA (Cédric Roy) en 2017-2018.

→ Première donnée de *Vertigo pusilla* dans les Hautes Alpes (commune de Veynes)

10.2. PROSPECTIONS POISSONS & CRUSTACÉS

Réalisation d'une convention de coopération entre l'Agence Française pour la Biodiversité et le SMIGIBA, définissant les prospections (poissons & crustacés) organisées sur l'ensemble des cours d'eau des 6 sites Natura 2000 gérés par le SMIGIBA.

M. POGNART Y.(AFB) : Ces prospections permettent de compléter les données sur les espèces inscrites aux annexes des Directives Européennes, notamment pour les écrevisses et les espèces piscicoles (chabot, blageon, ...), mais également d'être plus pertinent sur les avis délivrés par les services de l'État.

Les Écrevisses à pattes blanches sont présents sur la commune de Gap et présentent un front de colonisation important sur le bassin versant du Grand Buëch (NB : espèce très sensibles à la pollution).

Dans le Rif d'Agnielles (Commune d'Aspres sur Buëch), un passage busé, limitant la circulation des espèces de l'aval vers l'amont, nécessiterait la programmation de travaux en partenariat avec l'ONF.

10.3. AUTRES ÉTUDES, PROJETS & SUIVIS

Stage Sols polygonaux – Col du Noyer (Dévoluy)

Durant l'été 2018, une stagiaire de Master II (Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne) a été recrutée pour faire l'étude des sols polygonaux (découverts en 2016) en partenariat avec le SMIGIBA (co-encadrant) et la mairie du Dévoluy.

Valorisation de ce travail possible auprès du conseil départemental des Hautes-Alpes via le programme d'aménagement des grands cols, dont fait partie le col du Noyer, mais également auprès des professionnels du tourisme.

ORCHAMP

Participation du SMIGIBA à l'Observatoire des Relations Climat, Homme et Milieux Agro-pastoraux sur le Massif Alpin. Mise en œuvre technique du protocole sur le massif d'Aurouze sous réserve des financements et de l'accord des propriétaires (ONF, commune du Dévoluy).

Programme scientifique pluri-disciplinaire à l'échelle de l'arc Alpin Français, pour évaluer et suivre l'évolution des milieux sur du long terme → temps de travail important à prévoir pour 2018 ou 2019

Autres Études ou Suivis

Participation du SMIGIBA au Réseau de la Conservation de la Flore Alpes – Ain (Groupe de travail), Étude « Bartavelles » - ONCFS, ...

11. COMMUNICATION

Réalisation de supports de communication, actualisation de site internet, rédaction d'article de presse

Participation à de nombreuses animations : Fête de la Nature, Fête de la Science 2018, Conférence biodiversité, Journées Européennes du Patrimoine 2018 ...

Financement Natura 2000 de 7 sorties « Nature » et de 2 soirées « Chiroptères »

Collaboration à divers formations Universitaires (Métiers de la montagne Gap, Géographie Paris-Sorbonne, ...)

12. PROJETS TRANSVERSAUX

12.1. NETTOYAGE COMBE RATIN & COMBE DE MAI (IRAM)

Automne 2017 : Chantier de nettoyage et héliportage des déchets de chantiers accumulés depuis plus de 30 ans dans les deux principales combes sous le vent.

Participation du SMIGIBA aux prospections et à l'inventaire des secteurs et objets à évacuer.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : IRAM

12.2. RASSEMBLEMENT DE LA RAINBOW FAMILY FRANCE - RABOU

Juillet 2017 : Rassemblement annuel d'un mouvement « Hippie » sur la combe de Rabou (Bertaud)

Fréquentation importante avec des pics de fréquentation dépassant 300 personnes, notamment le WE de la pleine lune, avec grands feux ... en période rouge... 40 foyers ouverts ont été dénombrés (Aucun départ de feu).

Peu de dégradations : toilettes sèches (feuilletts), site propre ...

Mairie de Rabou et éleveurs non informés.

PV pour circulation de véhicule interdite sur la piste de l'Escout.

12.3. CANYON DE RABOU

Suite aux dégradations, la mairie a autorisé la pose de nouveaux ancrages en 2015.

En 2016, le groupe de travail et les professionnels ont travaillé sur l'amélioration des accès et la canalisation de la fréquentation.

En 2017, une réflexion sur le stationnement a été initiée, notamment en favorisant le covoiturage pour limiter le stationnement et améliorer la sécurité routière.

→ Travail réalisé sur le stationnement à poursuivre en 2018

12.4. VIA SOUTERRATA

Création par la mairie du Dévoluy d'une Via Ferrata souterraine dans le Dévoluy (Trous de la Tune) à l'accès gratuit (unique en France) avec l'appui du comité départemental de spéléologie des Hautes-Alpes.

Hors site Natura 2000, cette réalisation n'a pas nécessité d'évaluation d'incidences Natura 2000.

Or, le SMIGIBA a été associé au projet pour la prise en compte des enjeux environnementaux (faune, flore et formations karstiques).

La fréquentation importante de ce site, dès son ouverture au public, souligne l'intérêt pour la découverte de ces milieux et plus particulièrement des cavités souterraines du Dévoluy.

13. QUESTIONS DIVERSES

M.GASCARD F. rappelle qu'en janvier 2018, la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur » doit être renouvelée. Il invite les élu-e-s du territoire intéressé-e-s pour porter la Présidence du site Natura 2000 à se faire connaître en début d'année 2018.

A défaut, il propose de maintenir sa candidature pour encore 3 ans.

M. GASCARD F., en tant que Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur », clôture la séance et propose en cette fin d'année 2017 de partager le verre de l'amitié.